

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-1368
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 24 mars 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2025-1368 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :
 - créer la zone « 3184 » à même une partie des zones « 3048 » et « 3050 », qui seront alors réduites, dans le secteur Noranda-Nord, dans le prolongement de la rue David;
 - créer la grille des spécifications de la zone « 3184 » afin d'y autoriser les mêmes usages que la zone « 3050 », à l'exception des autres usages.
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 28 avril 2025** à compter de **19 h 55** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2025-1368 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2025-1368 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DESCRIPTIONS DES ZONES VISÉS :

Zone « 3048 » : l'actuelle zone « 3048 » est située à Noranda-Nord et est constituée des propriétés de part et d'autre de l'avenue Angers comprises entre les numéros civiques 397 et 428, des propriétés de la rue Bradfield ainsi que des propriétés de part et d'autre de la rue David comprises entre les numéros civiques 2680 et 2721. À la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 3048 » serait réduite par le transfert vers la nouvelle zone « 3184 » d'une partie des lots 6 335 563 et 6 252 747.

Zone « 3050 » : l'actuelle zone « 3050 » est située à Noranda-Nord et est composée de terrains vacants à l'est de la rue David et à l'arrière du chemin St-Luc. À la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 3048 » serait réduite par le transfert vers la nouvelle zone « 3184 » d'une partie des lots 6 335 563, 6 252 747 et 6 568 293.

Zone « 3184 » : la nouvelle zone « 3184 » serait créée à même le transfert à partir des zones « 3048 » et « 3050 » d'une partie des lots 6 335 563, 6 252 747 et 6 568 293.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 26^e jour du mois de mars 2025
et publié le 2 avril 2025



Angèle Tousignant, greffière